

Budget Primitif 2024

Note brève et synthétique

Conseil Municipal du 8 avril 2024

Introduction

Pour assurer une information complète et accessible des éléments budgétaires annuels de la commune, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. Cette présentation est mise en ligne sur le site internet de la ville.

Le débat sur les orientations budgétaires pluriannuelles de la commune s'est tenu le 28 février dernier, et a été l'occasion de rappeler le contexte, tant financier qu'institutionnel de la collectivité. Dès le mois d'octobre 2023, les services municipaux et les élus ont travaillé au montage de propositions budgétaires avec la contrainte de fonctionner à budget constant malgré l'inflation.

Au cours de ce débat, les conseillers municipaux ont acté que les années 2024 à 2026 seraient des temps de vigilance budgétaire pour retrouver des équilibres financiers plus normaux pour une collectivité comme Villefranche-de-Lauragais. Ce travail essentiel doit permettre de préserver les marges de manœuvre de la Mairie, tant en fonctionnement qu'en investissement.

Ces efforts consentis par chacun doivent garantir la qualité des services rendus aux usagers sur les secteurs d'actions de la commune : écoles, voirie, espaces verts, patrimoine communal, intervention auprès du secteur associatif, social, culture, festivités, sécurité, urbanisme, état-civil, ainsi que les services supports nécessaires à ces politiques publiques.

La Mairie a vécu depuis 2020 à un rythme de dépenses élevé, et le contexte inflationniste, notamment la hausse des coûts de l'électricité et des matières premières, a eu un impact fort sur les marges de manœuvre possibles. Dans ce cadre, la capacité d'autofinancement nette s'est dégradée jusqu'à un seuil problématique, passant en 2019 de 582 606.82€ à -95 457.37€ en 2022.

Dès novembre 2022, un travail important d'assainissement des finances communales a été lancé : mise en concurrence systématique des achats, refonte du fonctionnement comptable, restructuration du service finances, rattrapage des impayés, optimisation des ressources et suppression des dépenses superflues. Ce travail a commencé à payer en 2023, la capacité d'autofinancement nette étant repassée dans le positif malgré de fortes hausses de coûts liées au contexte international.

Ces efforts vont continuer en 2024 et 2025, avec pour objectif de retrouver une capacité d'autofinancement d'environ 500 000€ en 2026, cet élément devant garantir la capacité de la Mairie à investir pour le quotidien de ses usagers.

Le présent rapport présente, pour les grandes politiques publiques de la commune et ses domaines d'intervention, la conclusion de l'exercice comptable 2023 et le prévisionnel de l'année en cours.

Préambule

Le Budget Primitif 2024 a été construit dans un cadrage de fonctionnement constant, pour pouvoir encaisser les hausses des coûts des contrats liés au marché des matières premières et à l'inflation, à la masse salariale ainsi que l'impact important de l'électricité dont le prix a très fortement augmenté en 2023. L'enjeu est la reconstruction de la capacité d'autofinancement.

Dans ce cadre, un travail de rationalisation de fonctionnement a été demandé, tant sur le volet des dépenses que sur celui des demandes de recrutements, chaque recrutement ou remplacement n'étant réalisé que si strictement nécessaire. Les élus ont été cependant attentifs au maintien de la qualité du service rendu aux administrés.

Le Budget Primitif 2024 se veut un document prévisionnel sincère, réalisable dans son calibrage et sain dans ses grands ensembles.

Clôture de l'exercice comptable 2023

Pour rappel, le Budget Primitif 2023 a été construit dans un contexte national incertain et un cadre local en changement après les élections municipales de novembre 2022. Il a ainsi nécessité des ajustements au cours de l'année avec les projets qui s'y sont développés. Dans ce cadre, un budget supplémentaire et des décisions modificatives ont été prises pour rééquilibrer la répartition qui avait été votée en février 2023.

Dépenses de Fonctionnement Budgétées	8 878 621,42 €
Dépenses de Fonctionnement Réalisées	7 967 055,48 €

Le taux de réalisation au global de la section de fonctionnement est d'environ 90% ce qui est cohérent car une partie du fonds de roulement est maintenu dans cette section sans que son utilisation ne soit préconisée.

Recettes de Fonctionnement Budgétées	(sans le report)	7 735 804 €
Recettes de Fonctionnement Réalisées		8 008 754,67 €

Ces montants en recettes pour le fonctionnement sont également cohérents, et permettent de couvrir si on ajoute le report de l'année 2022 (1 142 817,42€), les dépenses engagées ainsi qu'une partie des dépenses de la section d'investissement.

Dépenses de fonctionnement		
Chapitres	Budget	Taux de réalisation
Charges à caractère général	2 598 126,46 €	92%
Charges de personnel	4 611 931,46 €	99%
Atténuations de produits	22 050 €	50%
Autres charges de gestion	618 884,95 €	99%
Charges financières	108 950,68 €	45%
Charges exceptionnelles	25 800 €	100%
Dépenses imprévues	22 256,70 €	0%
Opérations d'ordre	870 621,71 €	100%

Recettes de fonctionnement		
Chapitres	Budget	Taux de réalisation
Atténuations de charges	88 000 €	163%
Produits des services	475 000 €	107%
Impôts et taxes	5 913 677 €	100%
Dotations et subventions	1 143 137 €	118%
Autres produits	75 000 €	89%
Produits exceptionnels	40 990 €	84%

En investissement, la section était grevée par un grand nombre de restes à réaliser de 2022, et le taux d'exécution est moins complet. Avec les restes à réaliser, il est 85%.

Dépenses d'Investissement Budgétées	4 952 399,37 €
Dépenses d'Investissement Réalisées (avec RAR)	4 226 548,74 €

Sur le volet des recettes, le taux d'exécution est également moins complet, à 86% avec les restes à recouvrer et les opérations d'ordre.

Recettes d'Investissement Budgétées	4 952 399,37 €
Recettes d'Investissement Réalisées (avec RAR)	4 283 323,87€

Ces éléments permettent de reporter pour l'année 2024 un excédent de fonctionnement de 1 184 516,61€, et un excédent du besoin de financement, une première pour la collectivité, de 4 976,75€.

Résultat cumulé (Investissement et Fonctionnement)	1 189 493,36 €
--	----------------

Budget Primitif 2024 par grandes masses

Pour le Budget Primitif 2024, la construction a été pensée pour amortir le choc des hausses de l'année 2023 jouant à plein pour l'année à venir, et pour pallier toutes éventualités de poursuite de ces hausses dans un contexte national et international incertain. Ce budget a une vocation prévisionnelle et prospective, et est donc par essence inexact, mais doit être le plus sincère possible pour garantir la bonne utilisation des fonds publics. Les dépenses et les recettes doivent obligatoirement s'équilibrer.

❖ Section de Fonctionnement :

Dépenses de Fonctionnement Budgétées	9 287 003,08 €
Recettes de Fonctionnement Budgétées	9 287 003,08 €

Dépenses de fonctionnement budgétées		
Chapitres	Réalisé 2023	Budget 2024
Charges à caractère général	2 386 531,82 €	2 399 339 €
Charges de personnel	4 547 715,90 €	4 819 471,12 €
Atténuations de produits	10 950 €	15 000 €
Autres charges de gestion	615 417,09 €	585 150,87 €
Charges financières	48 885,51 €	45 768,39 €
Charges exceptionnelles	25 788,77 €	671 271,67 €
Opérations d'ordre	870 621,17 €	751 002,03 €

*La ligne des charges exceptionnelles est également utilisée à partir de 2024 pour le fonds de roulement ce qui explique la hausse

Recettes de fonctionnement budgétées		
Chapitres	Réalisé 2023	Budget 2024
Atténuations de charges	143 021,11 €	177 951,47 €
Produits des services	506 378,92 €	391 000 €
Impôts et taxes	5 911 596,13 €	6 181 752 €
Dotations et subventions	1 346 846,04 €	1 281 283 €
Autres produits	66 667,32 €	70 500 €
Produits exceptionnels	34 239,15 €	0 €
Excédent reporté	1 142 817,42 €	1 184 516,61 €

*La ligne des produits exceptionnels n'est pas budgétée par précaution

❖ Section d'Investissement :

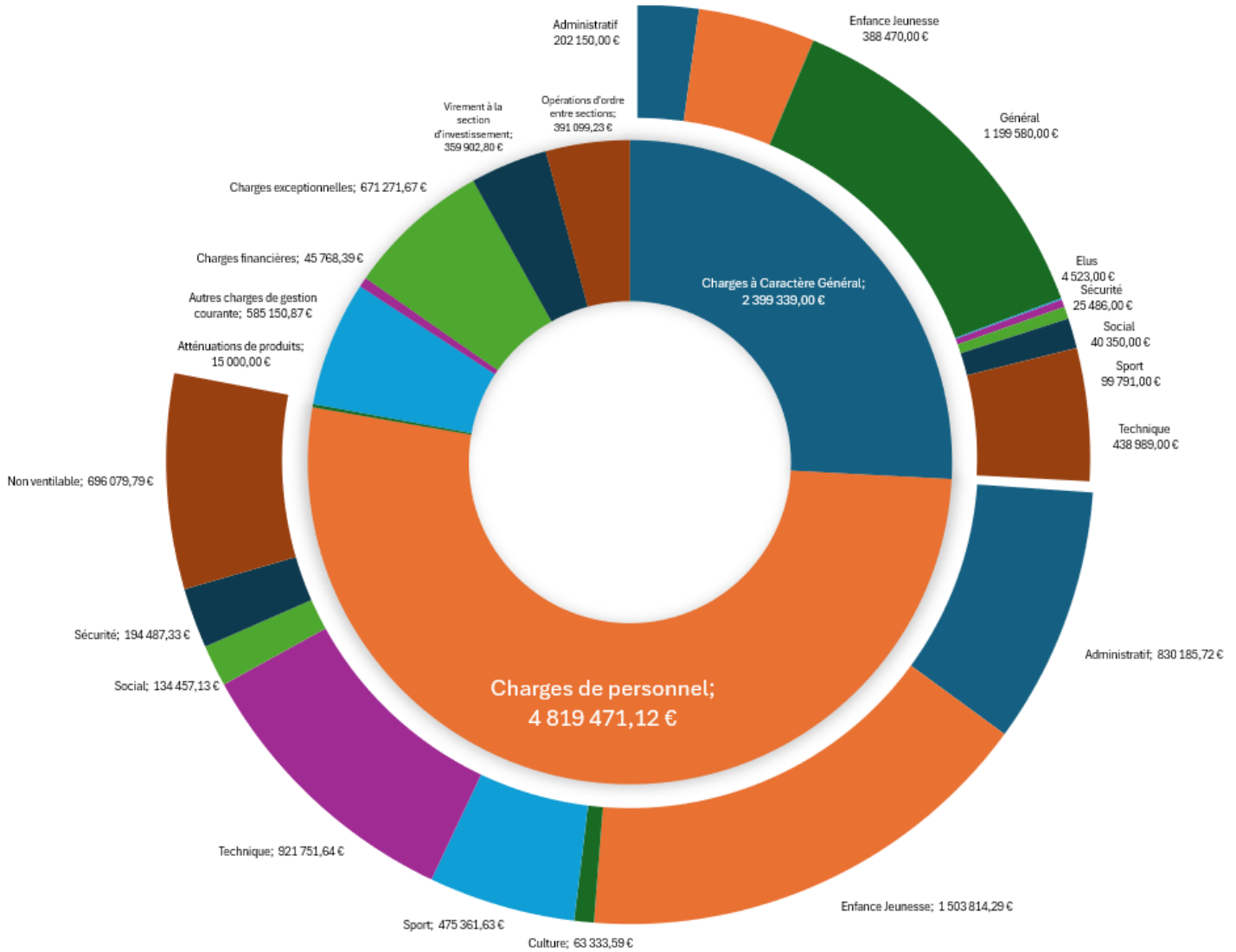
Dépenses d'Investissement Budgétées	2 814 630,43 €
Recettes d'Investissement Budgétées	2 814 630,43 €

Dépenses d'Investissement budgétées		
Chapitres	Réalisé 2023 (RAR inclus)	Budget 2024
Immobilisations incorporelles	119 581,34 €	343 316,34 €
Immobilisations corporelles	1 055 855,18 €	1 396 858,35 €
Immobilisations en cours	1 455 479,73 €	610 094,57 €
Emprunt et dette	373 288,05 €	380 000 €
Opérations pour le compte de tiers	1 078 653,61 €	84 361,17 €

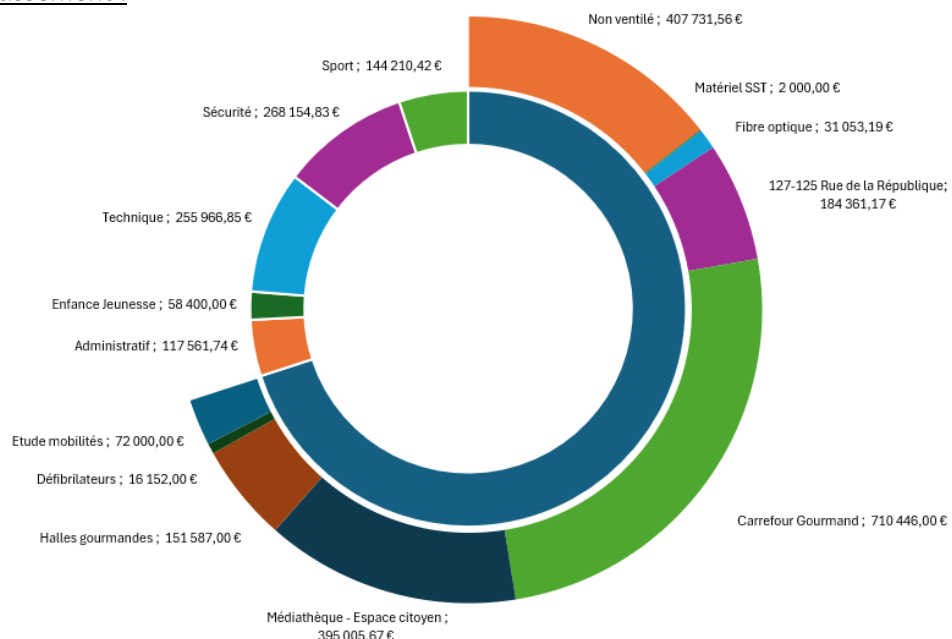
Recettes d'Investissement budgétées (hors 1068)		
Chapitres	Réalisé 2023 (RAR inclus)	Budget 2024
Subventions d'investissement	311 709,58 €	585 536,64 €
Dotations et fonds divers	493 680,97 €	400 000 €
Opérations pour le compte de tiers	1 057 884 €	62 811,57 €
Virement du Fonctionnement	538 854,76 €	359 902,80 €
Opérations d'ordre	331 766,39 €	391 099,23 €

Budget Primitif 2024 par politiques publiques

❖ Section de Fonctionnement : (le cercle intérieur montre les chapitres budgétaires et le cercle extérieur leur ventilation par politique)



❖ Section d'investissement :



Les recettes prévisionnelles de fiscalités

La Mairie touche des recettes de diverses sources : dotations de l'Etat, tarifs des services, impôts locaux, subventions, etc. Le détail par compte a été exposé plus haut.

Pour rappel, les bases fiscales sont revues au niveau national par la loi de finances. En 2024, cette revalorisation sera de 3,9%

Les recettes de fiscalité se calculent via la multiplication entre une valeur de base fiscale qui dépend de la valeur locative théorique d'un bien, et le taux voté par la collectivité.

Taxe foncière sur la propriété bâtie :

La taxe foncière sur la propriété bâtie s'applique aux propriétés bâties sur le territoire communal. La valeur de la base fiscale d'une propriété est calculée au regard de la valeur locative théorique évaluée par la DGFIP (valeur que donnerait un bien mis en location), avec une minoration de 50%.

$$\text{Taxe Foncière sur le bâti} = (\text{Valeur Locative} * 0,5) * \text{Taux Communal}$$

Pour 2024, la Mairie propose de ne pas faire varier le taux de la taxe foncière sur la propriété bâtie, actuellement fixée pour le volet communal à 54,11%.

En 2023, le total des bases fiscales de taxe foncière bâtie était évalué à 6 257 966€, ce qui a donné des recettes de 3 386 184,40€. Pour 2024, la DGFIP estime les bases fiscales à 6 487 000€ ce qui devrait donner des recettes de 3 510 115,7€.

Taxe foncière sur la propriété non-bâtie :

La taxe foncière sur la propriété bâtie s'applique aux propriétés non construites sur le territoire communal. La valeur de la base fiscale d'une propriété est calculée au regard de la valeur locative théorique évaluée par le DGFIP (valeur que donnerait un bien mis en location), avec une minoration de 20%.

$$\text{Taxe Foncière sur le non-bâti} = (\text{Valeur Locative} * 0,8) * \text{Taux Communal}$$

En 2024, la Mairie propose de ne pas faire varier le taux de la taxe foncière sur la propriété non bâtie, actuellement fixée pour le volet communal à 160,19%.

En 2023, le total des bases fiscales de taxe foncière non-bâtie était de 42 486€, ce qui a donné des recettes de 68 058,3€. Pour 2024, la DGFIP estime les bases fiscales à 44 100€ ce qui devrait donner des recettes de 70 643,79€.

Taxe d'habitation sur les résidences secondaires :

La taxe d'habitation touche après la réforme au niveau national les résidences secondaires à usage d'habitation et les autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale. La valeur de la base fiscale d'une propriété touchée, est calculée au regard de la valeur locative théorique évaluée par la DGFIP.

$$\text{Taxe d'Habitation} = \text{Valeur Locative} * \text{Taux Communal}$$

En 2024, la Mairie propose de ne pas faire varier le taux de la taxe d'habitation, actuellement fixé pour le volet communal 16,24%.

En 2023, le total des bases fiscales de la taxe d'habitation était de 491 340€ ce qui a donné des recettes de 79 793,6€. Pour 2024, la DGFIP estime les bases fiscales à 364 500€, en baisse à la suite d'erreurs d'estimation l'année précédente, ce qui devrait donner des recettes de 59 194,8€.

Autres éléments fiscaux :

L'allocation compensatrice est attendue pour 2024 à 59 624€, la DCRTP à 334 283€, le FNGIR à 653 988€ et le coefficient correcteur devrait minorer l'ensemble de 332 315€ au titre de la péréquation.

Une projection pluriannuelle de l'autofinancement et de la dette

Dette :

La collectivité peut avoir recours à l'emprunt pour financer ses investissements. Le capital restant dû de la dette au 1^{er} janvier 2024 est de 3 801 867,49€ ce qui génère des annuités pour l'année de 379 225,25€ et des intérêts de 47 666,16€. La Mairie s'est depuis 2020 débarrassé de ses emprunts à taux variables trop risqués.

Capital d'emprunt restant	Taux	Index
1 020 063,25 €	1.40%	CNO-TEC
234 304,05 €	1.23%	EURIBOR
1 265 625 €	0.72%	Fixe
858 169,78 €	2.05%	Fixe
20 842,83 €	3.86%	TBB
3 381,43 €	2.31%	TBB
16 904,64 €	2.31%	TBB
231 616,16 €	0.86%	Fixe
150 960,35 €	0.97%	Fixe

La capacité de désendettement, en année, de la collectivité est pour 2024 de 5.06. Ce taux est bon mais en légère dégradation étant donné la hausse des charges de fonctionnement qui pèse sur l'autofinancement.

Chaîne de l'épargne :

La chaîne de l'épargne doit montrer les tendances pluriannuelles d'évolution des capacités d'autofinancement de l'investissement de la collectivité. Voici les modes de calculs et données :

- <i>Epargne de gestion (EG) = Recettes réelles de fonctionnement – Dépenses réelles de fonctionnement hors intérêts de la dette.</i>
- <i>Epargne brute (EB) = Epargne de gestion – Intérêts de la dette</i>
- <i>Epargne nette (EN) = Epargne brute – Annuités de la dette</i>

L'épargne brute est également appelée capacité d'autofinancement brute et sert de référence pour le calcul de la capacité de désendettement. Ces ratios se calculent par principe sur des données consolidées et non sur les budgets prévisionnels.

	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	CA 2023
EG	1 243 015 €	1 364 750 €	1 064 670 €	879 901 €	424 844 €
EB	1 148 396 €	1 286 633 €	996 073 €	815 265 €	375 958 €
EN	582 606 €	751 052 €	451 171 €	- 95 457 €	2 670 €

Pour 2024, même si ce calcul reste très incertain, le prévisionnel d'épargne de gestion est de 796 770 €, celui d'épargne brute de 751 002 € et celui d'épargne nette de 377 713 €. L'objectif est que l'épargne nette repasse au-dessus de 500 000€ d'ici à 2026.